

Image not found or type unknown



Vente de parts sociales et succession

Par **camille elani**, le **23/10/2016** à **19:08**

Bonsoir,
mon mari a depuis 1995 des parts de société, nous sommes mariés depuis 2013 sans contrat (communauté réduite aux acoquets). Il vend ses parts en 2016. La vente rentrera t'elle dans la communauté ou restera t elle son bien propre ?
Merci

Par **dobaimmo**, le **23/10/2016** à **21:58**

Bonjour,
Ses parts sociales sont des biens propres, comme étant la propriété de votre époux avant son mariage.
Cordialement